



## Collaboration interprofessionnelle

# Des ordres de la santé et des relations humaines passent à l'action

A u Canada, environ une personne sur trois souffre d'une maladie chronique, dont les plus fréquentes sont les maladies cardiovasculaires, le diabète, le cancer, l'asthme, les maladies pulmonaires obstructives, l'arthrite, les démences et les maladies mentales de nature permanente. Pour être traitées efficacement à court, moyen et long terme, ces maladies exigent l'expertise de nombreux professionnels de la santé qui forment souvent l'équipe de première ligne.

C'est dans le but d'améliorer la qualité des soins offerts aux patients atteints de maladies chroniques, entre autres, que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) se sont entendus, en juin 2015, sur un énoncé de principes conjoint portant sur la collaboration interprofessionnelle.

Et déjà, <u>plus de 20 ordres professionnels</u> du domaine de la santé et des relations humaines appuient cet énoncé de position conjoint sur la collaboration professionnelle, dont les signataires se sont engagés à développer des indicateurs de résultats pour atteindre des standards de collaboration.

Au cœur de l'énoncé intitulé <u>Rehausser la qualité</u> <u>et la sécurité des soins</u> est la volonté d'intensifier la collaboration interprofessionnelle et la prise en charge partagée dans un contexte de pratique collaborative, et ce, dans tous les milieux de soins.

Ces pratiques collaboratives, qui s'appuient sur la compréhension et le respect des champs de pratiques des professionnels, la communication et sur une définition claire des rôles et responsabilités de chacun, contribuent à assurer la qualité et la sécurité des soins, à améliorer l'accès aux soins et aux services de santé et à favoriser la coordination et la continuité des soins offerts aux

patients, explique le document rendu public l'été dernier, à l'occasion du 6° Congrès mondial du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIIEF), qui portait sur le défi des maladies chroniques.

Par exemple, un pharmacien peut informer l'infirmière dispensant des soins à domicile qu'un malade ne suit pas sa prescription. Et l'infirmière peut rapporter l'évolution de l'état de ce patient à son médecin traitant.

#### Moins de visites à l'urgence

Ces pratiques, qui prennent différentes formes, ont fait leurs preuves, particulièrement auprès des personnes ayant des problèmes de santé complexes nécessitant l'intervention coordonnée de plusieurs professionnels. Selon la présidente de l'OIIQ, Lucie Tremblay, certains programmes ont réduit le nombre de visites à l'urgence de l'ordre de 50 à 60 % pour les usagers pris en charge selon des pratiques interprofessionnelles.

De l'avis de Bertrand Bolduc, président de l'OPQ, « une pratique en solo en 2015 est une mauvaise pratique clinique » et il est temps que les professionnels « jouent en équipe » afin que le patient en sorte gagnant.

« Plus que jamais, les médecins sont appelés à adapter leur pratique afin de favoriser l'interdisciplinarité et d'assurer un meilleur accès aux services de santé », affirme pour sa part le Dr Charles Bernard, président-directeur général du CMQ, qui souhaite ainsi instaurer de nouveaux standards de qualité en matière de soins. « Notre volonté est d'aller plus loin. »

En effet, cet énoncé interpelle aussi tous les intervenants du milieu de la santé afin que les équipes interprofessionnelles soient plus nombreuses dans les groupes de médecine de



famille, les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les établissements universitaires.

Les partenaires soulignent que le gouvernement ne doit pas nécessairement changer une loi ou un règlement pour permettre la collaboration interprofessionnelle en santé. Ainsi, d'autres positions communes sur la collaboration interprofessionnelle pourraient voir le jour.

## Engagements des ordres signataires

L'appui de la vingtaine d'ordres professionnels s'accompagne des engagements suivants :

- Communiquer à leurs membres l'importance de développer des collaborations à tous les niveaux de soins et les bénéfices pour les patients.
- Promouvoir le développement de modèles de formation interdisciplinaire avec d'autres ordres professionnels.
- 3) Intensifier les collaborations interordres visant à promouvoir les collaborations interprofessionnelles entre leurs membres et une meilleure connaissance du rôle et de l'expertise des professionnels impliqués.
- Se doter de standards de pratique collaborative auxquels seront associés des indicateurs de résultats.
- 5) Prévoir des démarches auprès du MSSS pour que le déploiement d'équipes interprofessionnelles soit accentué tout au long du continuum des soins.

## Prochaines étapes

À l'automne, tous les ordres professionnels signataires se sont rencontrés afin de préciser les actions. À cette fin, un comité de coordination des activités et des projets a été formé.

Par ailleurs, un colloque sur l'interdisciplinarité dans le domaine de la santé et des relations humaines se tiendra à l'automne 2016.

## Pour en savoir plus...

L'énoncé de position OIIQ-CMQ-OPQ Rehausser la qualité et la sécurité des soins : http://www.oiiq.org/publications/repertoire/enonce-de-position-conjoint-sur-lacollaboration-interprofessionnelle

Les ordres professionnels qui appuient l'énoncé de position :

https://www.oiiq.org/sites/default/files/uploads/pdf/l\_ordre/dossiers\_strategiques/2015/liste-ordres-professionnels.pdf